



## **Association des proviseurs des lycées à classes préparatoires aux grandes écoles**

**Conseil d'administration du mardi 26 mars 2019**

### **Lycée du Parc - Lyon**

Jean Bastianelli, Président de l'APLCPGE, ouvre la séance en remerciant Pascal Charpentier, proviseur du lycée du Parc, et son équipe pour la qualité de l'organisation, de la logistique et de leur disponibilité lors du séjour à Lyon.

#### **Ordre du jour :**

- Informations générales : échanges sur l'actualité et les réflexions en cours concernant l'évolution des CPGE dans le contexte du nouveau baccalauréat. Transmission d'informations.
- Evolution du logo de l'APLCPGE
- Site Internet : changement de fournisseur et modernisation
- Conclusion : prospective, échéances, calendrier, projets

#### **Actualité CPGE : l'anonymisation des candidatures dans PARCOURSUP.**

Le président nous informe que, depuis le congrès, les questions sur l'anonymisation continuent à être soulevées régulièrement. Alors que les choix du ministère concernant l'anonymisation des candidatures dans Parcoursup semblent arrêtés, les journalistes ont encore sollicité les acteurs du secteur. Y a-t-il une volonté de leur part de continuer à alimenter la polémique à ce sujet ?

Le ministère a donc décidé d'anonymiser le nom, le prénom et l'adresse des élèves. Mais les proviseurs de lycées avec internat nous informent qu'ils ont accès aux informations, contrairement aux autres pour lesquels les données ont été remplacées par des séries de chiffres. Le ministère a compris que les lycées avec internat obtiendraient les informations en consultant les documents transmis (exemple : déclarations fiscales) et donc qu'il n'était pas nécessaire de cacher les infos.

Rappel de la position de l'APLCPGE : proviseurs choqués qu'on puisse penser que les lycées font de la discrimination sur le nom, le prénom ou l'établissement d'origine. Nous tenons compte du lycée d'origine, c'est vrai, mais de façon individualisée et non au travers d'un algorithme.

Les suspicions sur nos pratiques de recrutement sont ancrées dans l'esprit de beaucoup de parents. Il faut l'entendre.

Discours à tenir en direction des médias, des institutions, des représentants associations,... : bien sûr on tient compte de l'établissement d'origine, mais pas d'algorithmes et pas de sélections automatiques. Les commissions examinent les dossiers de manière individualisée.

En ce moment, ce sujet n'est plus dans l'actualité. Mais attention, les polémiques peuvent refaire surface plus tard, peut-être de manière importante sous la forme d'une « Bombe à fragmentation ».

Quand est-il des cordées de la réussite ?

C'était justement un argument fort contre l'anonymisation totale, qui a contribué à maintenir l'information sur l'établissement d'origine.

Question sur les informations à fournir à la CNIL :

Nous sommes maintenant sous RGPD, règlement général sur la protection des données. Il appartient à chaque établissement d'établir un registre des traitements automatisés. Il faut se renseigner dans chaque académie. A Paris, c'est géré par le rectorat. Une déléguée académique au RGPD a été nommée : elle travaille à un formulaire de déclaration de traitement. Mais ce document n'est pas encore finalisé. Académie de Nantes : un tableau avec toutes les opérations à déclarer a été envoyé aux proviseurs. Certaines parties sont pré-remplies. Elles concernent l'ensemble des opérations communes à chaque établissement. Il faut compléter ce qui est spécifique à l'établissement. A Paris, prochainement, collecte en ligne avec un formulaire type des informations. Il paraît difficile de recenser et de déclarer l'ensemble des documents produits dans un EPLE qui relève du RGPD.

Est-ce que l'information sur le lycée d'origine ne va pas disparaître l'année prochaine, comme cela avait été initialement envisager pour cette année ?

Rappel, l'APLCPGE a proposé la création d'observatoire de l'orientation et des parcours, des mobilités sociales et géographiques. En septembre : chacun des adhérents pourra transmettre des éléments statistiques sur son établissement: boursiers non boursiers, combien de candidats, combien de classés, combien d'inscrits. Sur la mobilité géographique : origine territoriale périurbaine, rurale,... Nous pourrons ensuite proposer au ministère un bilan qui démontrera que les lycées jouent le jeu et que nos pratiques de recrutement sont conformes aux orientations ministérielles.

Pour rappel, il pourrait être facilement démontré que le recrutement en CPGE, comme dans les autres formations post-bac sélectives, a vu augmenter le nombre de boursiers, qu'il y a une réelle mobilité géographique des élèves, même pour les élèves des secteurs les plus défavorisés socialement.

Un collègue nous dit avoir été interpellé vigoureusement par des parents élus aux CA à propos des critères de classement en commission, et sur la façon de traiter les notes. Il rappelle aussi que certains universitaires publient avec précision les critères pris en compte par leur algorithme de recrutement.

Cette année, la confidentialité des travaux effectués en commission de recrutement est préservée, garantie par la loi. Il reste une incertitude concernant les années à venir. Les politiques (parlementaires) et les journalistes posent des questions : il faut les mettre face à leurs contradictions. Ils se méfient des algorithmes, des traitements automatiques avec des barèmes et en même temps ils affirment qu'il faut absolument que tout soit anonyme. C'est paradoxal : à partir du moment où tout est anonyme, on entre dans une logique où tout est automatique.

Notre discours : Tout n'est pas paramétrisable. Dans un dossier d'élève, il y a beaucoup de critères à prendre en compte, les commissions effectuent une analyse fine de tous les paramètres à leur disposition sans appliquer de programme automatique.

Bien-sûr, étant donné le nombre très important de demandes, il est nécessaire d'effectuer un premier tri. Mais il ne s'agit pas d'établir un classement. C'est une méthode qui permet de présenter les dossiers pour savoir dans quel ordre les étudier. En étudiant au hasard les dossiers, le travail serait très difficile et peu efficace. Etudier les dossiers avec un premier tri permet de les comparer plus facilement et entrer dans l'étude précise des appréciations, des parcours, des commentaires, des pièces annexes, des avis des proviseurs,...

Des questions plus techniques sont abordées : Faut-il classer tous les dossiers ou pas ? Classement des boursiers ? Remontée automatique des boursiers dans le classement ?

Sur le classement : les pratiques rectorales sont très variables. Certaines académies conseillent, voire imposent le classement de tous les candidats. Mais il semble que les positions se soient assouplies. Concernant les boursiers, il faut adopter une stratégie permettant de respecter le taux imposé en maniant avec précaution le nombre d'élèves classés. Nous avons intérêt à classer les boursiers, comme tous ceux qui ont une place dans notre prépa et peuvent y réussir.

L'année dernière certains lycées n'avaient pas classé assez de candidats et se sont trouvés piégés. Ils n'ont ainsi pas rempli à 100% leur classe, parfois même dans des lycées très attractifs. Il y avait beaucoup plus de candidatures l'année dernière, il était nécessaire d'établir un classement avec plus d'élèves (bien au-delà d'APB).

L'année dernière, parce que l'indication des voies de recours est rendue nécessaire de par la loi, un courrier automatique a été envoyé à tous les refusés dont le contenu pouvait inciter les élèves et leur famille à un recours.

Cette année, il ne devrait pas y avoir un courrier de même nature.

Les lycées ayant reçu des recours ont répondu avec un courrier type efficace. Il est conseillé de répondre que l'algorithme est une manière de présenter les dossiers et personne n'est refusé ou admis uniquement sur la base d'un programme. Ce sont toujours des experts humains qui prennent la décision. Cette année la pression va peut-être baisser car l'information sur le dernier classé l'année dernière sera affichée.

Rappel : il faut établir un arrêté de composition des commissions de sélection.

Les candidats auront-ils accès aux informations sur le classement des élèves admis à l'internat l'année dernière ? Indication sur le rang du dernier classé ?

Les groupes de travail n'ont pas encore traité ce sujet. Une information sera transmise aux élèves à ce sujet dans Parcoursup. C'est une question délicate. Le logique classement Internat se résout par une libération progressive des places pour permettre d'offrir des places aux élèves de milieux sociaux les moins favorisés, même s'ils ne sont pas les mieux classés.

Plusieurs proviseurs pensent qu'il sera intéressant de réfléchir au mois de septembre à la mobilité géographique, comme l'a proposé le Président. En province les schémas sont différents. Il y a beaucoup plus d'élèves effectuant des vœux dans toute la France, mais le résultat du recrutement montre que les élèves viennent en grande majorité d'un secteur de recrutement plus local.

Il sera intéressant de constater que les grands lycées de province ont chacun leur grand territoire de recrutement, ce qui est légitime. A Paris les enjeux sont différents.

Il faudra effectuer une étude sur les effets de Parcoursup sur la composition des classes ? Au lycée Montaigne, par exemple, les têtes de classe se sont trouvées renforcées, et les élèves en difficulté sont plus nombreux.

Certains établissements font le constat d'une modification de la qualité du recrutement avec Parcoursup : davantage de très bons dossiers. Petite baisse du nombre de dossiers en ECS et légère augmentation en MPSI, dans plusieurs des lycées représentés au CA.

Les variations des profils d'élèves dans le recrutement est un sujet intéressant. Plusieurs hypothèses sont possibles. L'année dernière, il y avait peut-être plus d'incertitudes sur le fonctionnement de Parcoursup. Les délais de réponses ont été très longs, certains élèves ont peut-être choisi de répondre favorablement au lycée où ils avaient reçu une réponse favorable. Certains ont peut-être fait une réponse d'opportunité, voyant le calendrier se dérouler.

Certains lycées ont utilisé l'overbooking au maximum autorisé et un fort surbooking à l'ouverture de Parcoursup. Ces établissements présentent un bilan positif : ils ont recruté plusieurs élèves d'un meilleur niveau que les années précédentes, certainement parce qu'ils avaient une réponse favorable chez eux et que, pour les autres demandes dans les lycées très attractifs, les réponses tardaient à venir.

Dans certaines académies, il y avait interdiction d'overbooker. Ce n'est peut-être pas la seule raison, mais ça s'est traduit par un retard considérable dans les admissions en 2018 et un niveau qui a certainement baissé pour certains lycées de ces académies.

Attention, s'il y a overbooking et que le nombre d'élèves admis dépasse la capacité d'accueil, il faut accepter et inscrire les élèves.

Plusieurs membres pensent que si tous les lycées utilisaient l'overbooking de manière raisonnable et maîtrisée en tenant compte des paramètres de l'établissement, c'est certain, cela fluidifierait et accélérerait la phase des réponses.

Avec les informations à notre disposition aujourd'hui, y a-t-il une évolution du type de candidatures par rapport à l'année dernière ?

Plusieurs collègues pensent qu'il y a plus de candidats que l'année dernière. Mais on note plusieurs fois une baisse en ECS.

**Comité de suivi des CPGE** : retour du Président, présent à la dernière réunion.

(Comité se réunissant une à deux fois par an)

Ce comité traite la question de la carte des CPGE : ouverture(s)-fermeture(s). Il traite aussi des sujets d'actualité des classes prépas.

Le pilotage est assuré par le ministère de l'enseignement supérieur : DGESIP, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Nouvelle directrice : Brigitte Plateau

Sont représentés tous les grands acteurs de l'enseignement supérieur : APLCPGE, UPS, UPA, CGE, CPU, conférence des IUT, associations de professeurs,...) Remarque : Les BTS ne sont pas représentés, il n'existe pas d'association de proviseurs des lycées à BTS.

Retour sur la réunion de la semaine dernière : Pas de changements sur la carte des CPGE, à part l'ouverture d'une MPSI aux Lazaristes. Sans explication, « ils ont demandé donc on a dit oui ». Pourquoi ouvrir dans le privé ? C'est contradictoire avec la mise en accusation de CPGE publiques qui ne rempliraient pas leurs classes. Jean Bastianelli a soulevé ces interrogations en commission.

Il y a deux ans le rectorat avait pourtant clairement apporté une réponse défavorable à cette proposition lors d'une réunion sur les prépas. Ils ont peut-être fait valoir qu'ils étaient en auto financement.

Remarque sur les décisions d'ouvertures de CPGE : parfois, l'intervention de politiques influents peut peser lourd dans ces décisions.

A Paris le Vice Chancelier commet régulièrement de petites agressions : « les prépas, c'est un modèle d'hier, d'ailleurs vous ne remplissez pas vos classes ». Pour rappel 700 places vacantes pour 14000 élèves en CPGE à Paris. Quand les prépas sont à 45 ou 46 pour 48 places, on peut considérer qu'elles sont pleines. Il faut savoir aussi rappeler qu'en Université le problème du remplissage est beaucoup plus important. Certaines filières ont très peu d'élèves (exemple : 10 étudiants pour 120 places)

Mécanisme pour l'évolution de la carte des classes prépas :

Quand on veut ouvrir/fermer une CPGE, ou une option : le lycée présente son projet au printemps (mai juin), le Rectorat étudie ces projets pendant l'été et transmet ses propositions à la DGESIP en septembre-octobre. La DGESIP traite ce sujet en octobre-novembre. Publication des changements en novembre.

S'il y a des erreurs sur les options dans le BO : attention, c'est opposable en termes de moyens. Conseil : écrire à la DGESIP pour demander rectification (mais ça ne fonctionne pas souvent).

### **Sujet d'actualité : évolution des CPGE avec la réforme du bac**

C'est la table ronde lors du Congrès de l'APLCPGE qui a déclenché une réflexion au ministère. C'est à cette occasion qu'ils ont pris conscience qu'il y avait un sujet à traiter. Olivier Sidokpohou, IG, présent à la table ronde, a été nommé délégué sur cette question de l'évolution des prépas : concours, programmes, adéquation avec les nouvelles spécialités de terminale. Mission : piloter l'évolution des CPGE.

### **BCPST :**

Le pilotage est assuré par le ministère de l'enseignement supérieur et par le ministère de l'agriculture. Le recrutement en école vétérinaire va être ouvert à 25% directement en post-bac. L'équivalent d'une année de prépa intégrée va être proposé. Sûrement en 2020, au plus tard en 2021. Ceux qui feront BCPST ne pourront pas faire 5/2. Cette possibilité de prépa intégrée sera accessible via Parcoursup.

Ces décisions sont en lien avec la volonté de raccourcir le parcours en école vétérinaire et de s'aligner avec les autres pays européens.

Ce choix n'est pas encore acté, mais dans les tuyaux. L'UPA est plutôt satisfaite de la solution proposée :

Les CPGE BCPST sont préservées, certains professeurs pourront même aller enseigner en école véto.

Le but est aussi de faire découvrir l'univers véto assez tôt pour éviter les cas d'étudiants diplômés qui choisissent finalement de ne pas exercer parce que le métier ne leur convient pas. Il y a une différence certaine entre la représentation que les jeunes ont du métier et la réalité du terrain.

Effet possible : moins de départs après BCPST pour faire des études en 5 ans?

En école, les étudiants de BCPST (2ans) rejoindront les prépas intégrés (1 an) en première année, dans un cursus commun.

Est-ce que prépa intégrée signifie que certains seront éliminés au bout d'un an ? : certainement, mais très peu ?

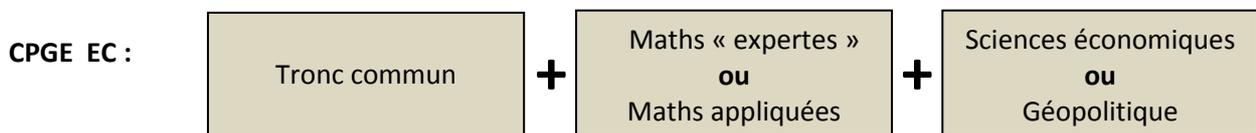
Pour rappel, le numerus clausus en véto ne permet pas un nombre suffisant de vétérinaires sur le territoire. Des étudiants français font le choix d'aller étudier à l'étranger, dans l'union européenne, pour ensuite revenir en France.

25% en prépas intégrées : Certains proviseurs craignent qu'il y ait moins d'étudiants en CPGE BCPST. Et donc, peut-être des fermetures. D'autres pensent qu'étant donné le nombre de demandes dans Parcoursup les prépas seront toujours en capacité d'assurer des effectifs constants. Ce sont les places offertes au concours qui seront moins nombreuses (-25%). Si les écoles recrutent les meilleurs éléments dans les prépas intégrées, le risque est de voir le niveau baisser en BCPST.

### Prépas Commerce :

La réflexion a beaucoup avancé ces dernières semaines. Nous nous dirigeons vers une fusion ECE-ECS. Mais, le ministère, l'inspection générale et les Grandes Ecoles souhaitent voir deux profils d'étudiants persister, basés sur le niveau en Mathématiques : des étudiants très forts en mathématiques (vers la finance, l'expertise comptable, le big data,..), et d'autres plus orientés maths appliquées, sciences humaines, langues vivantes.

Les CPGE EC seront un cursus unique avec un tronc commun et des options à choisir: maths « expertes » ou maths « appliquées », géopolitique ou sciences économiques (les spécialités suivies en terminale seront un critère important):



Chaque étudiant devrait pouvoir combiner les quatre spécialités comme il veut. Mais, dans un environnement aux moyens très contraints, tous les établissements ne proposeront sûrement pas toutes les possibilités. Les lycées ne proposant actuellement qu'une option (ECE ou ECS, une classe par niveau) ne pourront certainement pas offrir les quatre spécialités. Faudra-t-il des partenariats entre établissements ou clairement identifier les parcours possibles dans Parcoursup ? Il faudra penser aussi à l'équilibre sur chaque territoire.

La réflexion continue autour du format des concours pour que les très forts en maths aient intérêt à prendre l'épreuve de mathématiques. Attention aux « fenêtres d'opportunité ». Le profil maths expertes + sciences économiques sera intéressant. L'idée est de permettre toutes les combinaisons possibles.

### Les CPGE scientifiques MPSI, PCSI PTSI:

La réflexion n'est pas encore très avancée. Il n'y a pas de consensus. L'inspection générale et certaines Grandes Ecoles ont une approche extrêmement ouverte au regard des spécialités suivies en terminale (NSI, SI, mathématiques, physique-Chimie, SVT).

D'autres écoles sont vent debout contre cette ouverture. Pour O. Sinokpohou, il ne faut pas s'interdire de prendre un étudiant avec le parcours autre que Maths-Physique. Pourquoi pas même sans spé Maths, juste Maths complémentaires (avec mise à niveau en CPGE ?). Montée au créneau de l'UPS contre cette position. Attention, il y a un risque de tromper l'étudiant en lui faisant croire que tout est possible. On pourrait voir se renforcer les inégalités sociales entre établissement. Ceux où les élèves ont les « codes », connaissent les rouages du système et qui savent qu'il faut faire Maths-Physique, avec , éventuellement, Maths expertes et les autres s'autorisant des parcours différents mais moins formateurs pour l'accès aux grandes écoles. Et cette différence pourrait être assez marquée entre les lycées, renforçant les difficultés des uns, l'attractivité des autres.

Ainsi, cette volonté d'ouverture sur les choix des spés en terminale doit se traduire par une prise en compte réelle dans les concours. Dans le cas contraire, une information claire et transparente devra être accessible à tous les élèves de tous les lycées pour permettre des choix pertinents pour la première et surtout pour la terminale.

Pour l'instant, il semble raisonnable de conseiller aux élèves se destinant aux CPGE scientifiques de suivre Maths-Physique (si possible avec Maths expertes).

Y aura-t-il une nouvelle prépa Maths-Info ? :

Pour l'instant, IG et DGEIP ne sont pas dans cette logique-là. L'argument : Informatique et science de l'ingénieur on en a besoin partout, dans tous les métiers d'ingénieurs. Compétences transversales plutôt que voie unique. L'idée reste intéressante et devra faire l'objet d'une réflexion.

Autre objet de réflexion : revenir à la situation avant 1995, avec une première année de CPGE scientifique unique. Mais ce n'est pas non plus une option envisagée par le ministère.

Certains collègues ont échangé avec des professeurs qui, via leur association, ont entendu parlé de l'idée de mise à niveau en première année pour compenser les différences de parcours de première et terminale, financée par les heures de colles (un document de l'UPS propose la même idée ?).

C'est illusoire. Par exemple, Maths et Physique sont indispensables pour MPSI, tant que les GE n'ont pas changé les épreuves des concours.

Il est certain que nous pouvons passer à côté d'excellents élèves. Mais tant que les concours n'ont pas évolué, Mathématiques –Physique restent indispensables en Maths Sup.

## **Nouveau logo de l'APLCPGE**

Présentation d'Aurore Chrétien. Tous les logos envoyés par mail sont vidéo-projetés et commentés.

Pourquoi changer le logo ? : Jean Bastianelli rappelle le point de départ de la réflexion engagée sur le logo : Il faut gagner en lisibilité et expliciter le nom de l'association. L'acronyme n'est pas très lisible et pas facilement prononçable. Il n'est pas question de changer le nom de l'association qui existe depuis longtemps, qui est reconnue et bien identifiée par l'institution et les grands acteurs de l'enseignement supérieur.

Logo actuel, traduction du visuel par Aurore Chrétien:

Analyse des couleurs : le bleu c'est le sérieux, la stabilité, de confort de sécurité.

Symbolique des formes : rectangle et triangles : stabilité, force, harmonie

Police de caractère : tradition, fiabilité, classique

Bertrand Moreau : Explique la démarche de réflexion collective et rappelle les nombreux échanges de mails à ce sujet.

Les échanges font apparaître des points de vue très différents sur les choix à effectuer. Certains pensent qu'une simple évolution du logo actuel est nécessaire, d'autres proposent un changement radical. Plusieurs collègues pensent qu'il faut être très prudents, le changement d'identité visuelle pourrait être mal interprété, surtout s'il se déroulait en deux temps (simple relooking, puis changement radical).

Il est décidé de prendre le temps d'échanger plus longuement afin de s'accorder sur un cahier des charges. A confier ensuite, pourquoi pas, à une école d'Arts Appliqués (DNMADE ou BTS design de com.), les prestataires privés étant trop chers pour le budget de l'association. Le Bureau s'emparera de la question dans un premier temps.

## **Site internet**

Bertrand Moreau, conseiller spécial du Président, nous explique les événements récents : faillite de la société hébergeant le site Internet et piratage. Les données de notre site Internet ont pu être récupérées en urgence et sauvegardées à temps. Une solution temporaire permettant l'accessibilité à notre site a été trouvée pour une durée de un an et un coût de 170€ (société Viaduc).

Cet incident est l'occasion de mettre à jour notre site et de le moderniser. L'interface permettant la mise à jour du site était peu pratique et la mise en ligne de documents ou d'informations était difficile.

- module forum permettant d'échanger entre les différents adhérents : l'idée n'est plus d'actualité, ce mode de communication est dépassé.
- un module de paiement (cotisation) par carte bancaire : évolution importante, en particulier pour faciliter le travail de notre trésorier.
- la prise en charge des contenus en trois formats (PC / tablette et Smartphone)

Jean Bastianelli donne la ligne directrice de la réflexion sur le nouveau site. Il précise qu'il sera alloué un budget raisonnable à cette opération. Bertrand Moreau a déjà fourni un devis intéressant (concept Image, qui a réalisé le site du lycée Chateaubriand à Rennes). Prestation de qualité, mais budget élevé. Un devis pour un site Internet plus simple, à un prix plus raisonnable, devra être établi.

### **Calendrier de l'APLCPGE**

- La réunion HEC est organisée le jeudi 6 juin. Passage obligé pour les proviseurs des lycées à CPGE EC. Traditionnellement, un Ca de l'APLCPGE est proposé, ouvert à tous els collègues présents.
- Réunion du Bureau début juillet. Date à définir.
- Bulletin « acte du congrès » à venir très prochainement.

Jean Bastianelli et l'ensemble des membres présents remercient une nouvelle fois Pascal Charpentier et son équipe.

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

Vincent Cornu,

Secrétaire général adjoint